



CHASSE A L'ARC EN BIELORUSSIE

Immense plaine basse ponctuée de quelques collines dont la plus haute culmine à 346 m, la Biélorussie surprend par ses vastes étendues dont les écosystèmes sont représentatifs de la forêt boréale. Forêts épaisses, dépressions marécageuses, landes boisées, vallées tourbeuses, innombrables étangs, lacs et rivières forment un espace sauvage de toute beauté, soustrait de toute activité humaine.

Chasser à l'arc en Biélorussie ne pose pas de problème particulier quant à l'importation du matériel et des formalités de douane.

GIBIERS : brocards, cerfs, élan, sangliers, loups, renards, bisons.

PARCS NATIONAUX CONCERNES : Braslav (1), Narochanski (2), Belovejskaia Poutscha (3), Telekhany (4), Pripiatsky (5). Situations selon carte ci-contre ⇒



LA CHASSE : géographiquement nous sommes en Europe, certes, mais déjà aux portes de la grande Russie qui déroule ces paysages infinis vers l'est, jusqu'aux confins de l'orient.

La Biélorussie est l'un des rares pays aussi proche offrant la garantie d'évoluer sur des territoires hors du commun, quasi vierges qui impressionnent les visiteurs par leurs caractères sauvages. Et les parcs nationaux apportent une dimension supplémentaire par leurs espaces immenses et préservés, classés réserve de biosphère par l'Unesco.

Se rendre en Biélorussie c'est rechercher une authenticité de territoire, c'est se confronter à des gibiers particulièrement sauvages et méfiants, c'est côtoyer des espèces disparues depuis longtemps de nos contrées ou interdites de tir ailleurs. C'est accepter, aussi, des hommes de chasse sans artifices, ayant une connaissance aiguisée de la nature même si les méthodes de chasse nous semblent parfois peu orthodoxes.



EXEMPLE TYPE D'UN SEJOUR DE CHASSE :

Vols directs de Paris Roissy CDG / Minsk et retour avec la compagnie aérienne Biélorusse Belavia :
4 vols aller/ retour par semaine, les mardi, jeudi, vendredi, dimanche. 3 heures de vol.

1^{er} jour : vol direct Paris Roissy CDG 2B pour Minsk avec la compagnie aérienne Belavia. Formalités de police et de douane. Accueil à l'aéroport de Minsk par un interprète parlant français puis transfert en voiture pour le territoire de chasse situé entre 150 et 350 km selon la zone retenue. Logement en maison de chasse. Dîner.

Du 2^e au 5^e jour : 4 jours de chasse individuelle, à l'approche ou au mirador, en compagnie d'un garde forestier Biélorusse (1 garde par chasseur). Séjour en pension complète.

6^e jour : transfert pour Minsk puis vols Minsk / Paris

UN SEJOUR DE CHASSE ENTRAINE 2 TARIFICATIONS :



page 2 : les frais de séjour,

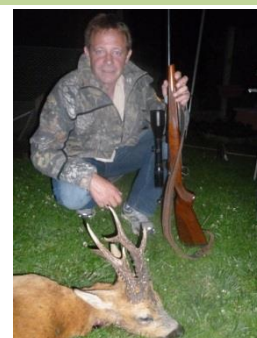
calculés selon le nombre de jours de chasse envisagés et qui sont des frais fixes.

page 3 : les taxes d'abattage,

c'est à dire le prix par animal abattu selon les barèmes pour chaque espèces de gibier.

FORMALITES : visa obligatoire. Documents à nous retourner :

passport, photos, fiche d'inscription et demande de visa. Permis de chasser et carte Européenne d'armes à feu obligatoires. Dossier d'inscription remis avec le devis.



VOGS CHASSATLAS - 21 rue Paul Doumer - 62 000 Arras.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : info@chassatlas.com - Site internet: www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 - code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 80 000 €

APST : NIM092100027 - Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

CHASSE INDIVIDUELLE EN BIELORUSSIE

FICHES SIGNALETIQUES DES PARCS NATIONAUX

1 - PARC NATIONAL DE BRASLAV

SITUATION : au nord du pays, à 250 km de Minsk, près des frontières Lettonienne et Lituanienne.

SUPERFICIE ET BIOTOPES : sur environ 70 000 ha, le territoire s'étale dans le bassin de la Dvina et de la Dzisna, dépression naturelle formée d'écosystèmes très variés où se mêlent bois et forêts, zones marécageuses, vallées tourbeuses, rivières étangs et lacs, espaces agricoles et prairies naturelles, fondrières et fouillis de végétations inextricables ... l'ensemble étant ponctué de collines modelées par les glaciers durant l'ère quaternaire.

LOGEMENTS : en hôtel de bon standing. Toutes les chambres, doubles, ou individuelles, sont dotées d'une salle de bain privative. Piscine et sauna à disposition.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISES : sanglier, élan mâle, loup, renard.



2 - PARC NATIONAL DE NAROKHANSKY

SITUATION : au nord-Ouest du pays, à 150 km de l'aéroport de Minsk, en direction de la frontière Lituanienne dont Vilnius la capitale ne se trouve qu'à 120 km.

BIOTOPES : le parc national s'étale sur 192 000 ha autour du grand Lac Naroch et d'une quarantaine d'autres lacs occupant environ 16 000 ha. La forêt, peuplée de conifères – pins sylvestres et mélèzes pour l'essentiel – couvre près de 95 000 ha, troués par de nombreuses prairies naturelles, plaines cultivées, landes boisées de bouleaux et d'aulnes, zones humides, marais et tourbières.

LOGEMENTS : en hôtel ou pavillon de chasse.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISES : sanglier, élan mâle, loup renard.



3 - PARC NATIONAL DE BELOVEJSKAIA POUTSCHA

SITUATION : à 350 km de Minsk par l'autoroute M1, 70 km au nord de Brest Litvosk.

BIOTOPES : Belovejskaia à longtemps été la réserve de chasse des souverains : rois de Pologne au 15^{ème} siècle, grands-ducs de Lituanie dès le 16^{ème} siècle, tsars de Russie à partir de 1795. Ce statut particulier de réserve de chasse a certainement protégé la forêt des défrichements. C'est la seule partie restante de l'immense forêt primaire qui couvrirait les plaines du nord de l'Europe.

SUPERFICIE : massif forestier de 300 000 ha dont 60% destinée à la chasse soit 180 000 ha segmentés en 17 blocs, chacun tenu par un garde responsable secondé de plusieurs adjoints.

LOGEMENTS : en hôtel ou maison de chasse



FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISES : sanglier, cerf, biche, faon, loup, renard.

Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir : élan mâle, brocard, chevrete selon disponibilité du plan de tir

4 - PARC NATIONAL DE TELEKHANY (géré par le parc national de Belevejskaia).

SITUATION : à 250 km de Minsk, entre Baranovich (sur la route de Brest) et Pinsk près de la frontière Ukrainienne. Comptez 2h30 à 3 heures de route de l'aéroport de Minsk au territoire de chasse.

BIOTOPES : sur 100 000 ha de chasse couvre 3 districts dont Ivatsevichi, Liakhovich et Gantsevichi. Traversé par le nombreux affluents du fleuve Pripiet, le territoire occupe une vaste dépression tourbeuse abritant une mosaïque de milieux très diversifiés : forêts de pins sylvestre mêlés à du feuillus, espaces agricoles, lacs (dont le plus grand est le lac Vygonovskoye), marais, bas-marais, landes, tourbières, saulaie aulnaie tourbeuse, prairies humides ; l'ensemble étant entrecoupé de secteurs boisés plus secs dominés par le chêne pédonculé.

LOGEMENT : dans un chalet en bois, agréablement situé au bord d'un lac. 7 chambres avec WC et douches.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISES : sanglier, cerf, élan mâle, biche, faon, loup, renard.

Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir : brocard, chevrete.



CHASSE INDIVIDUELLE EN BIELORUSSIE

FRAIS DE SEJOUR SAISON 2019 / 2020

ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

GRILLE DES FRAIS DE SEJOUR PAR PERSONNE, BASE 2 CHASSEURS MINIMUM

	3 jours de chasse	4 jours de chasse	5 jours de chasse
Prix par chasseur ⇨	1 210 €	1 410 €	1 610 €
Prix par accompagnateur ⇨	650 €	750 €	850 €

FORFAIT VOYAGE EN SUS

si vous souhaitez que nous nous occupions des billets d'avion, des formalités administratives et des transferts, prévoir : 380 € pour le billet d'avion Paris/Minsk/Paris, 90 € pour le transport par avion du package arme + balles sur les vols directs de la compagnie aérienne Belavia et 120 € pour les frais de transport pour se rendre sur le territoire de chasse.

Soit un total de : **590 € par personne.**

PRESTATIONS INCLUSES :

- toutes les formalités administratives préalables pour l'obtention du visa et l'introduction de l'arme,
- l'accueil et l'assistance aux formalités à l'aéroport de Minsk en Biélorussie,
- les services d'un interprète pour l'ensemble des participants, du jour d'arrivée au jour du départ,
- le logement en maison de chasse ou hôtel local, sur la base de la chambre double,
- la pension complète du dîner du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour du départ,
- l'organisation de 3,4 ou 5 jours de chasse individuelles avec les services d'un garde biélorusse par chasseur,
- l'assurance médicale Biélorusse obligatoire, couvrant les premiers soins, en cas de besoin,
- la licence de chasse Biélorusse,

PRESTATIONS NON INCLUSES :

- les frais de voyage, soit 590 € par chasseur incluant le billet d'avion Paris / Minsk /Paris sur les vols réguliers de la compagnie Belavia, le forfait pour le transport par avion du package arme + cartouches ainsi que les frais de transfert de l'aéroport de Minsk au territoire de chasse et retour.
- les excédents de bagage au-dessus de 23 kg (50 € - tarif forfaitaire pour les bagages entre 23 et 32 kg ou deuxième bagage)
- Le supplément pour l'occupation d'une chambre individuelle : 20 € par nuit et par personne concernée,
- les boissons alcoolisées : vins, vodka, et autres,
- le transport sur le terrain de chasse : forfait de 50 € par jour de chasse et par personne à régler avant le départ
- les pourboires au guide interprète, garde-chasse, personnel du logement : + - 150 € pour le séjour,
- toute nuit éventuelle à Minsk (+80 € par personne), ainsi que les repas pris hors du terrain de chasse,
- l'assurance responsabilité civile chasse à souscrire auprès de votre assureur ou sur demande : 70 €, les autres assurances telles que annulation, assistance personnelle. Un bulletin d'inscription est remis avec tout devis.

En sus les éventuels frais supplémentaires tels que achat de peau ou cape de gibier (non tannée) : 10 € par kg, la préparation des trophées : 25 € pour un sanglier ou un chevreuil, 50 € pour un cerf ou un élan.

En sus, les taxes d'abattage pour chaque espèce de gibier selon la feuille de facturation page suivante

En sus également, le rapatriement éventuel de vos trophées de chasse (tête complète par exemple) : après certification vétérinaire, les trophées seront expédiés par fret aérien. Le transport ainsi que les frais de douane, TVA et acheminement jusqu'à votre domicile sont à votre charge.



VOGS CHASSATLAS - 21 rue Paul Doumer - 62 000 Arras.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : info@chassatlas.com - Site internet: www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 80 000 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

CHASSE INDIVIDUELLE EN BIELORUSSIE

FACTURATION DU GIBIER SAISON 2019 / 2020

DANS LES PARCS NATIONAUX

BROCARD :			ELAN :		
Brocard : chasse du 15 mai au 30 septembre			Mâle : chasse du 20 août au 31 décembre		
Chevrette et chevrillard : du 1 ^{er} octobre au 31 décembre			Femelle et jeune : du 1 ^{er} octobre au 31 décembre		
Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput,			Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.		
Par gr en plus ↓			Par 10 gr en plus ↓		
Jusqu'à 149 gr	110 €		Jusqu'à 4,990 kg	900 €	
de 150 à 199 gr	170 €		de 5,0 à 5,990 kg	1 200 €	+ 4 € par 10 gr
de 200 à 249 gr	210 €		de 6,0 à 6,990 kg	1 600 €	+ 5 € par 10 gr
de 250 à 299 gr	270 €		de 7,0 à 7,990 kg	2 100 €	+ 8 € par 10 gr
de 300 à 349 gr	300 €	+ 2,30 € par gr en + de 300 gr	de 8,0 à 8,990 kg	2 900 €	+ 9 € par 10 gr
de 350 à 399 gr	420 €	+ 7,40 € par gr en + de 350 gr	de 9,0 à 9,990 kg	3 800 €	+ 11 € par 10 gr
de 400 gr et plus	790 €	+ 7,40 € par gr en + de 400 gr	de 10 kg et plus	4 900 €	+ 13 € par 10 gr
Brocard blessé	315 €		Elan blessé ou sans bois	1 200 €	⇒ abattu ou blessé
Brocard sans bois	525 €	⇒ abattu ou blessé	Femelle	1 000 €	⇒ abattue ou blessée
Chevrette & faon	120 €	⇒ abattu ou blessé	Faon	550 €	⇒ abattu ou blessé
CERF :			BISON :		
Cerf : chasse du 20 août au 15 février			Taxe d'abattage en points C.I.C		
Biche & faon : du 1 ^{er} octobre au 31 décembre					
selon le poids des bois avec le crâne et la mâchoire supérieure					
Par 10 gr en plus ↓					
Daguet : tir interdit	630 €		Trophée sans médaille	6 000 €	
Trophée de - de 2 kg	525 €		Médaille de bronze De 130 à 149,99 points	8 000 €	+ 100 € par point au-dessus de 130 pts
de 2,0 à 3,490 kg	850 €		Médaille d'argent De 150 à 169,99 points	10 000 €	+ 100 € par point au-dessus de 150 pts
de 3,5 à 4,990 kg	1 150 €		Médaille d'or A partir de 170 pts	12 000 €	+ 130 € par point au-dessus de 170 pts
de 5,0 à 5,990 kg	1 450 €	+ 4,50 € par 10 gr	Animal blessé	50 % du prix mais 4 000 min	
de 6,0 à 6,990 kg	1 900 €	+ 5,50 € par 10 gr	Femelle	4 000 à 6 000 € selon le trophée	
de 7,0 à 7,990 kg	2 450 €	+ 6,50 € par 10 gr	SANGLIER		
de 8,0 à 8,990 kg	3 100 €	+ 10,50 € par 10 gr	Toute l'année : bête de moins de 2 ans et mâle armés.		
de 9,0 kg et plus	4 150 €	+ 16,50 € par 10 gr	Tout animal du 1 ^{er} octobre au 31 janvier, sauf la laie suitée.		
Cerf blessé	1 200 €		Taxe d'abattage selon le poids de l'animal vidé et la dimension des défenses. Pour la facturation, à partir de 140 mm, les défenses priment sur le poids de l'animal		
Biche & faon	350 €	⇒ abattu ou blessé	moins de 30 kg vidé	120 €	
LOUP : 650 €			de 30 à moins de 50 kg vidé	190 €	
tir autorisé, mais rapatriement de la peau interdit par l'U.E			de 50 à moins de 80 kg vidé	370 €	
RENARD / MARTRE / CHIEN VIVERIN : 50 €			de 80 kg à moins de 100 kg vidé	490 €	
			de 100 kg vidé et plus à moins de 140 mm de défenses	600 €	
			défenses de 140 mm et plus	490 €	+ 13 € par mm en +
			Laie de 80 kg vidée et plus :	630 €	
			Animal blessé	240 €	

Très important : sur place, avant le début de la chasse, le territoire présentera à chaque chasseur un document rédigé en russe et traduit en Français. Il s'agit des règles de sécurité et du rappel des animaux autorisés au tir ou non. Vous devrez signer ce document pour accord, dont les conditions sont conformes à celles qui vous sont présentées dans le dossier de réservation et dossier final de voyage. En cas d'abattage d'un animal dont la chasse est interdite, le directeur du parc national se réserve le droit d'appliquer la taxe d'abattage de l'animal multipliée par 5 à titre de pénalité régionale et nationale. Par sa signature, chacun s'engage à s'acquitter dans les plus brefs délais de la somme totale ainsi réclamée par le territoire.

VOGS CHASSATLAS - 21 rue Paul Doumer - 62 000 Arras.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : info@chassatlas.com - Site internet: www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 80 000 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris